



NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2023

Inscription et tarification à la restauration Scolaire

COLLÈGE JULES ROMAINS - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Démarche obligatoire en ligne sur votre portail famille
Si vous ne possédez pas de compte, vous devez remplir ce document
et le retourner avant le 31 août à la Caisse des Ecoles du 7^{ème}.
Pensez à joindre vos justificatifs pour la tarification

**DEMARCHE EN LIGNE
SUR VOTRE PORTAIL
FAMILLE**
www.cde7.fr
Avant le 31 août 2023

NOM	PRENOM	SEXE :	Date de naissance :	Classe 2023:
		<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		
Nom des frères ou sœurs scolarisés		Etablissement scolaire fréquenté 2023/2024		
Responsable légal 1 (payeur à défaut)		Responsable légal 2		
Nom :		Nom :		
Prénom :		Prénom :		
Date de naissance :		Date de naissance :		
Qualité : père / mère / beau-père / belle-mère / autre :		Qualité : père / mère / beau-père / belle-mère / autre :		
Situation familiale : Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcée <input type="checkbox"/> Garde alternée <input type="checkbox"/>				
Adresse :		Adresse :		
Téléphone domicile : _____		Téléphone domicile : _____		
Portable : _____		Portable : _____		
Email : _____		Email : _____		
Numéro CAF :		Observations :		

Période 1-Inscription pour la période du 5 septembre au 21 octobre

DEMI-PENSIONNAIRE FORFAIT 4 JOURS
(Lundi, mardi, jeudi et vendredi)

EXTERNE

Période 2- Inscription pour la période du 6 novembre pour toute l'année scolaire

OUI

(la fréquentation sera modifiable du 9 au 15 octobre 2023 sur votre portail famille www.cde7.fr ou sur administration@cde7.fr)

NON

Tarifcation :

Pour bénéficier d'un tarif, merci de joindre les justificatifs suivants au moment de l'inscription :

- **Le livret de famille** ou acte de naissance ;
- Si vous êtes allocataire de la CAF : **attestation CAF** datant de moins de 3 mois sur laquelle figure votre QF ;
- Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF ou si votre quotient familial n'est pas disponible : **l'avis d'imposition 2022** sur les revenus de 2021, (de toutes les personnes vivant au foyer) ou forfait réel simplifié ou bilan comptable de l'année 2021 (artisans, commerçants, professions libérales) ;
- Si vous n'êtes dans aucun des cas précédents, tout autre justificatif de ressources du foyer ;
- Pour les parents divorcés, photocopie du jugement de divorce ou de la décision organisant la garde (uniquement pour les premières demandes), ainsi que le planning de garde.

En fonction du dossier, des documents complémentaires peuvent éventuellement vous être demandés.



Si les justificatifs ne sont pas joints à votre bulletin d'inscription, le tarif 10 sera appliqué automatiquement sur la facture de septembre/octobre 2023 sans effet rétroactif.

Tout dossier retardataire sera traité pour la facturation de novembre/décembre 2023.

J'accepte d'être contact(é) par la Caisse des Ecoles par mail. En aucun cas, mon adresse sera communiquée à un tiers :

OUI NON

A défaut de réponse, la case oui sera automatiquement cochée.

Je reconnais avoir eu connaissance du règlement de la restauration scolaire applicable dans le 7ème arrondissement et l'accepte sans réserve.

Paris, le

Signature

Pour toute question, vous pouvez contacter la Caisse des Ecoles par mail sur administration@cde7.fr, ou tous les jours au 01 45 51 35 99, ou vous rendre également dans nos bureaux à la Mairie du 7ème, au 116 rue de Grenelle, les lundis, mercredis et jeudis de 8h30 à 16h30.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé de la Caisse des Ecoles. Elles sont destinées à la Caisse des Ecoles et à la Ville de Paris pour l'inscription, la tarification, la facturation et le règlement des services et prestations proposés aux familles et, anonymisées pour un usage statistique les concernant. Elles sont conservées pendant toute la durée de la scolarité de(s) l'enfant(s).

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement ainsi qu'un droit d'opposition. Pour toute information complémentaire, adressez-vous au responsable de traitement de la Caisse des Ecoles.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Caisse des Ecoles 116 rue de Grenelle – 75007 PARIS ou par mail administration@cde7.fr

En cas de contestation avec une décision sur votre dossier auprès de la Caisse des Ecoles, vous pouvez exercer un recours gracieux auprès du Médiateur de la Ville de Paris en complétant le formulaire disponible sur le site <https://mediation.paris.fr> ou par courrier postal à « Médiateur de la Ville de Paris – 1 place Baudoyer 75004 PARIS.

Vous avez la possibilité également de prendre rendez-vous avec un médiateur de votre Mairie.

En cas de désaccord avec le Médiateur, vous pouvez vous adresser au Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du courrier précisant que la médiation est terminée.